

## BUDGET VILLE – ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2020

### NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DE 2020

*Cette note est annexée au budget primitif 2020 et sera publiée sur le site internet de la commune.*

L'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. De ce fait, les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles doivent annexer au budget primitif et au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

### 1. LES RESULTATS 2019

Le résultat global de clôture se décompose de la manière suivante :

	Résultat de clôture 2018	Résultat 2019	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	3 770 019,49	925 909,79	4 695 929,28
Investissement	-139 699,99	-1 074 884,96	-1 214 584,95
<b>TOTAL</b>	<b>3 630 319,50</b>	<b>-148 975,17</b>	<b>3 481 344,33</b>

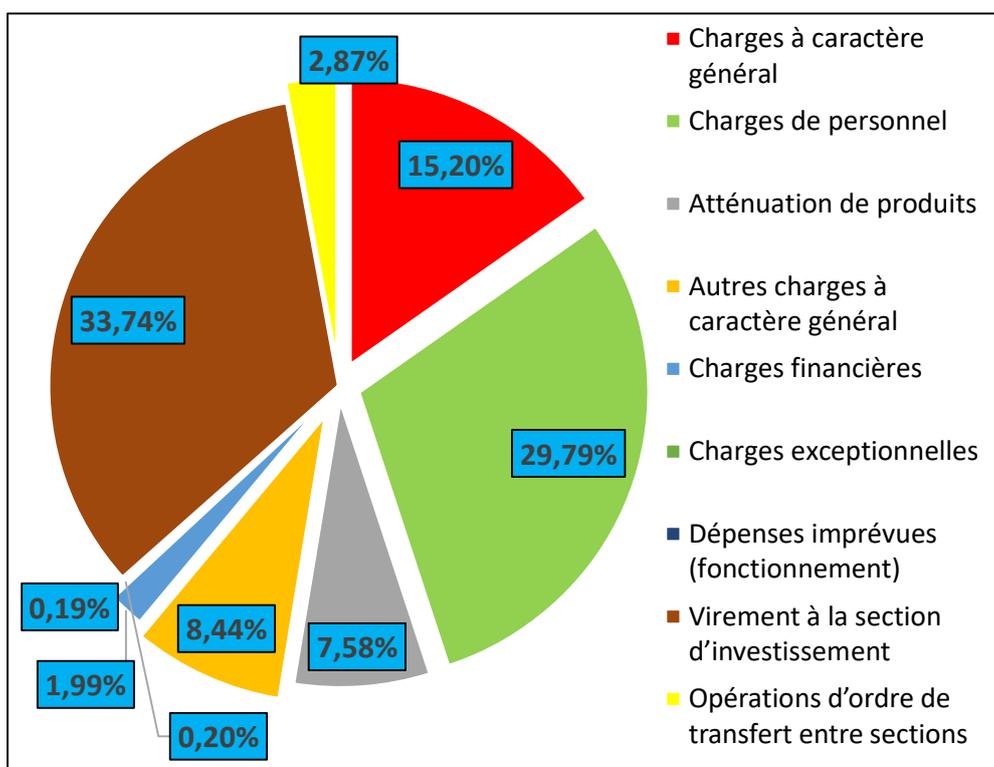
Les restes à réaliser de 2019 reportés en 2020 s'élèvent en dépenses à 494 500 € et à 482 500 € en recettes.

### 2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020

Le budget primitif 2020 s'élève à 11 247 044,33 € en dépenses et en recettes.

#### a) Les dépenses

Chapitre	Budget précédent (BP + DM)	Propositions 2020	Ecart en €
011 Charges à caractère général	1 793 568,00	1 710 000,00	-83 568,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 178 000,00	3 350 000,00	172 000,00
014 Atténuations de produits	778 000,00	853 000,00	75 000,00
65 Autres charges de gestion courante	898 800,00	948 750,00	49 950,00
66 Charges financières	237 000,00	224 000,00	-13 000,00
67 Charges exceptionnelles	40 800,00	23 000,00	-17 800,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 001,49	20 860,33	858,84
023 Virement à la section d'investissement	4 263 550,00	3 794 434,00	-469 116,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	308 200,00	323 000,00	14 800,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 517 919,49</b>	<b>11 247 044,33</b>	<b>-270 875,16</b>



Les charges à caractère général se réduisent tout en maintenant les efforts sur l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux, sur l'entretien et le renouvellement des espaces verts et en s'engageant fortement sur l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public.

Les charges de personnel évoluent en raison des effets en année pleine de l'arrivée des nouveaux agents pour renforcer les services (notamment d'un directeur général des services en début d'année) et les embauches sur les vacances de poste, des remplacements, des agents pour le recensement et des renforts d'été, des augmentations de cotisations sociales ainsi que des facteurs d'augmentation mécanique liées à l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

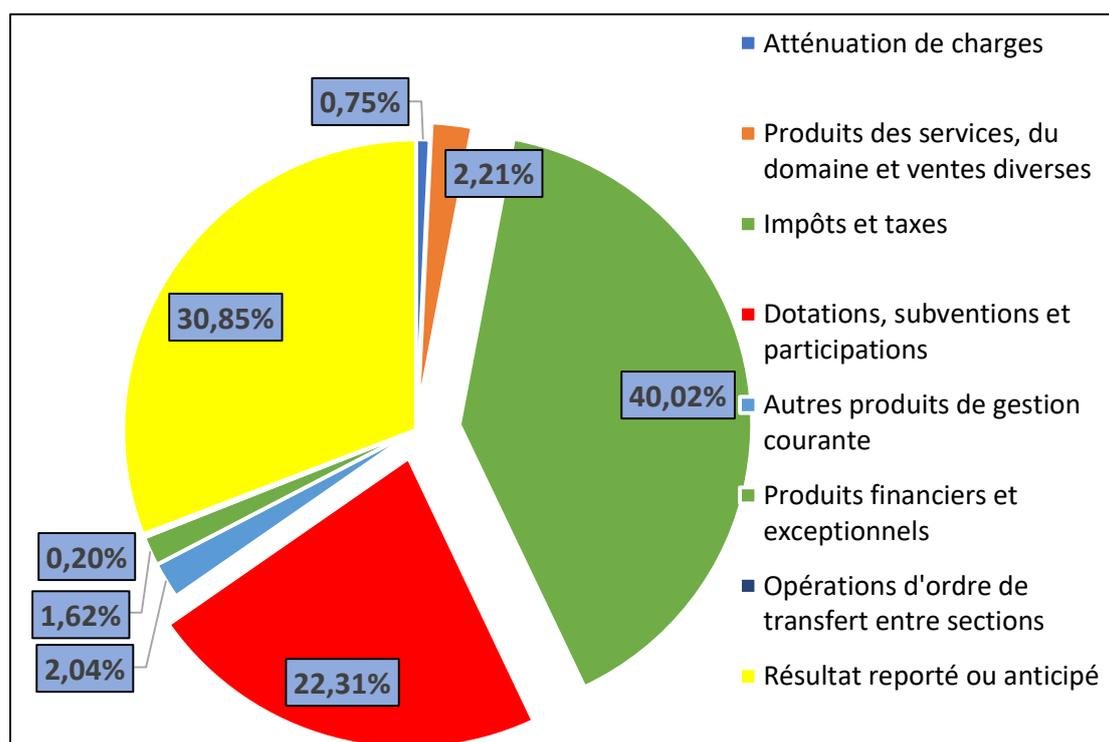
Les atténuations de produits (chapitre 014) sont impactées par le prélèvement de l'Etat sur les logements sociaux dans le cadre de la loi SRU et par la compétence pluviale de la communauté d'agglomération du Muretain Agglo (progression de l'attribution de compensation versée à cette structure).

La progression de la subvention accordée au CCAS causée principalement par l'établissement d'une analyse des besoins sociaux tous les six ans et l'enveloppe prévisionnelle maximale pour les indemnités des élus engendrent une augmentation des autres charges de gestion courante (chapitre 65).

Le virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements permettent de dégager un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 4 117 434 €, contre 4 571 750 € en 2019.

b) Les recettes

Chapitre	Budget précédent (BP + DM)	Propositions 2020	Ecart en €
013 Atténuation de charges	79 000,00	84 000,00	5 000,00
70 Produits des services	176 800,00	249 100,00	72 300,00
73 Impôts et taxes	4 482 000,00	4 501 000,00	19 000,00
74 Dotations, subventions et participations	2 447 200,00	2 509 500,00	62 300,00
75 Autres produits de gestion courante	229 100,00	229 100,00	0,00
76 Produits financiers	100,00	100,00	0,00
77 Produits exceptionnels	212 700,00	182 000,00	-30 700,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 000,00	22 900,00	-98 100,00
002 Résultat reporté ou anticipé	3 770 019,49	3 469 344,33	-300 675,16
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>11 517 919,49</b>	<b>11 247 044,33</b>	<b>-270 875,16</b>



En raison d'un nombre plus important de personnel affecté à la voirie, l'estimation de la mise à disposition des agents refacturée au Muretain Agglo augmente entraînant notamment celle des produits des services (chapitre 70).

La progression du chapitre 73 est due à celle des bases fiscales pour 2020 selon l'état 1259 transmis par la DGFIP (+2,1% par rapport à l'état 1259 de 2019).

Le chapitre 74 progresse légèrement en raison essentiellement des dotations de l'Etat (DGF, DSR et DNP) comprenant cette année la dotation de recensement.

Evolution en €	2018	2019	2020	2020 / 2019
Dotation forfaitaire	975 546	991 044	999 042	0,81%
Dotations de péréquation (DSR / DNP)	1 128 494	1 151 502	1 191 350	3,46%
<b>Dotation de Solidarité Rurale (DSR)</b>	<b>835 992</b>	<b>867 340</b>	<b>916 530</b>	<b>5,67%</b>
Dotation de solidarité rurale bourg centre	497 017	518 323	533 815	2,99%
Dotation de solidarité rurale péréquation	148 674	150 274	151 866	1,06%
Dotation de solidarité rurale cible	190 301	198 743	230 849	16,15%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP) part principale et majoration	292 502	284 162	274 820	-3,29%
<b>Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</b>	<b>2 104 040</b>	<b>2 142 546</b>	<b>2 190 392</b>	<b>2,23%</b>

Les recettes exceptionnelles se contractent en raison du nombre de sinistres en 2019 non reconduit sur la prévision 2020.

Les travaux en régie feront l'objet d'intégration budgétaire au fur et à mesure de leur réalisation par le service technique dans le courant de l'année. Il est prévu de réaliser la toiture des cabanons des jardins partagés. Ceci explique la baisse de la prévision budgétaire du chapitre 042.

### 3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

Le budget primitif 2020 s'élève à 6 897 600 € en dépenses et à 9 060 734 € en recettes.

a) Les dépenses (y compris restes à réaliser 2019)

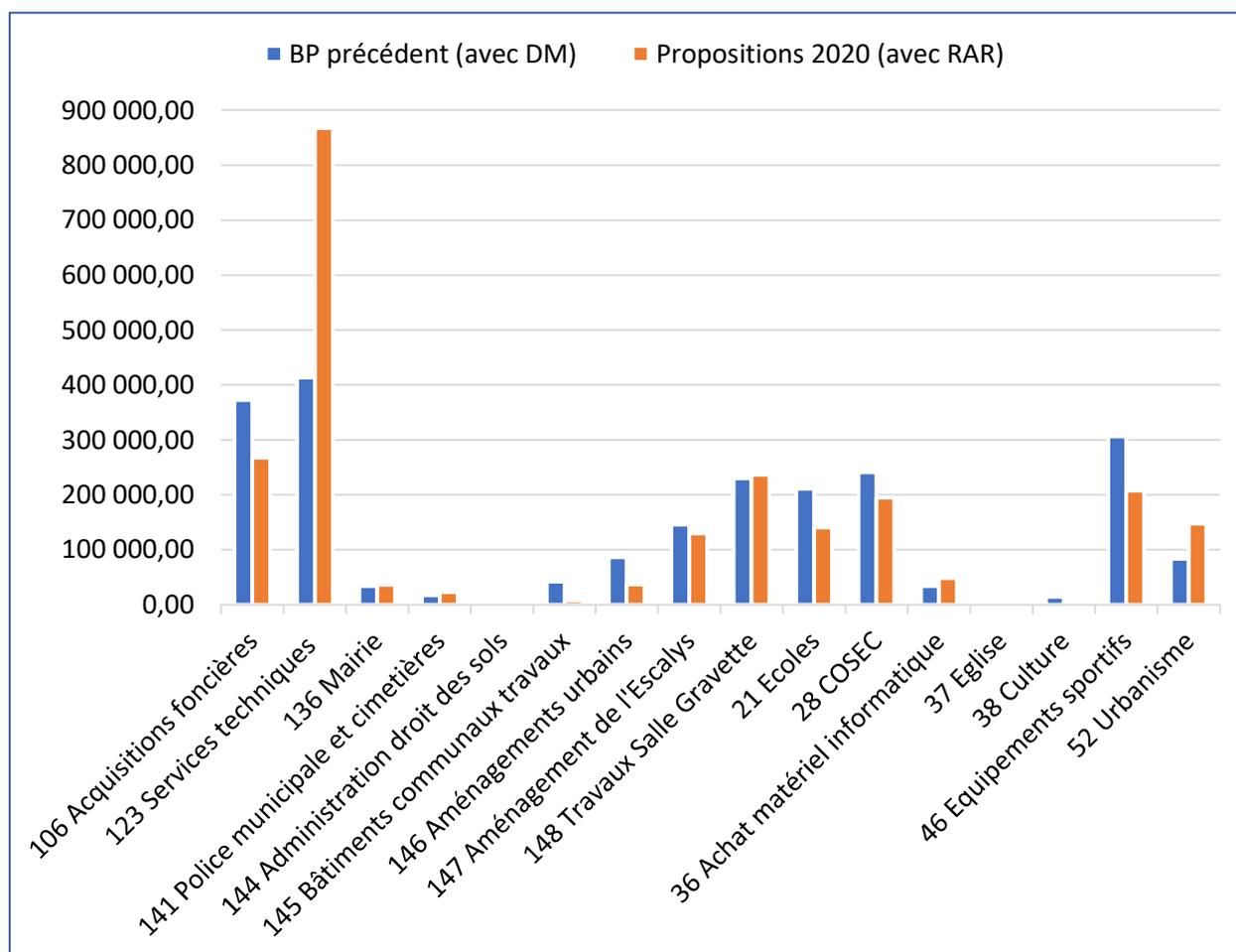
Chapitre	Budget précédent (BP + DM)	Propositions 2020	Ecart en €
Opérations d'équipement	4 101 479,02	5 048 053,10	946 574,08
16 Emprunts et dettes assimilés	510 000,00	575 000,00	65 000,00
020 Dépenses imprévues (investissement)	30 000,54	30 061,95	61,41
458 Opération pour compte de tiers	0,00	6 000,00	6 000,00
040 Opérations d'ordre entre sections	121 000,00	22 900,00	-98 100,00
041 Opérations patrimoniales	26 000,00	1 000,00	-25 000,00
001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	139 699,99	1 214 584,95	1 074 884,96
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>4 928 179,55</b>	<b>6 897 600,00</b>	<b>1 969 420,45</b>

Les principaux investissements qui seront réalisés en 2020 sont les suivants :

- La phase 1 de la rénovation du gymnase du COSEC ;
- La rénovation des tribunes ;
- La finalisation de l'aménagement de l'Escalys ;
- La modernisation des écoles ;
- Les études dans le cadre du projet "Bourgs-Centres".

Le financement du poste électrique dans le cadre de la réalisation d'un lotissement depuis la route de Lamasquère vers le chemin de Souliguières par la société HECTARE a fait l'objet d'un Projet Urbain Partenarial (PUP). Les travaux sont enregistrés au compte 458 des opérations pour le compte de tiers et la participation de la société en recettes d'investissement au compte 458.

Hors autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), les opérations d'équipement se présentent comme suit :



La gestion sous forme d'AP / CP permet d'effectuer une gestion pluriannuelle de l'engagement des dépenses. Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice sont retracées dans le budget.

Plusieurs opérations font l'objet d'une programmation annuelle (AP / CP) :

- L'Escalys

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2015 (réalisé)	Crédits de paiement 2016 (réalisé)	Crédits de paiement 2017 (réalisé)	Crédits de paiement 2018 (réalisé)	Crédits de paiement 2019 (réalisé)	Crédits de paiement 2020 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
<b>Centre Plurifonctionnel (opération 129)</b>	<b>2 528 000</b>	76 769,28	61 308,48	10 393,20	297 231,57	1 666 469,02	415 828,45	2 528 000

- Rénovation et extension des tribunes du Stade

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2019 (réalisé)	Crédits de paiement 2020 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
<b>Rénovation et extension des tribunes du stade (opération 149)</b>	<b>1 200 000 €</b>	61 375,35 €	1 138 624,65 €	<b>1 200 000 €</b>

- Rénovation et extension du COSEC

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2020 (estimé)	Crédits de paiement 2021 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
<b>Travaux de rénovation et d'extension du COSEC (opération n°150)</b>	<b>2 199 000 €</b>	1 138 000 €	1 061 000 €	<b>2 199 000 €</b>

b) Les recettes (y compris restes à réaliser 2019)

Chapitre	Budget précédent (BP + DM)	Propositions 2020	Ecart en €
10 Dotations, fonds divers et réserves	334 200,00	542 000,00	207 800,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	130 000,00	1 227 000,00	1 097 000,00
13 Subventions d'investissement	924 600,00	1 633 100,00	708 500,00
16 Emprunts et dettes assimilés	800 000,00	1 030 000,00	230 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	5 000,00	3 000,00
21 Immobilisations corporelles	200,00	0,00	0,00
45 Opérations pour le compte de tiers	0,00	5 200,00	5 200,00
021 Virement de la section de fonctionnement	4 263 550,00	3 794 434,00	-469 116,00
024 Produits de cessions	60 000,00	500 000,00	440 000,00
040 Opérations d'ordre entre sections	308 200,00	323 000,00	14 800,00
041 Opérations patrimoniales	26 000,00	1 000,00	-25 000,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>6 848 750,00</b>	<b>9 060 734,00</b>	<b>2 212 184,00</b>

Le chapitre 10 des dotations, fonds divers et réserves comprend la taxe d'aménagement et le FCTVA. Cette recette est calculée sur les dépenses d'investissement de N-1. Comme ces dernières sont plus élevées que celles de 2018, le FCTVA augmente mécaniquement expliquant la variation de ce chapitre.

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à l'affectation de résultat de fonctionnement 2019 permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté en 2019.

Le financement de la rénovation et de l'extension du COSEC par la Région, l'Etat (DETR) et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne impactent notamment à la hausse les subventions d'investissement.

L'emprunt inscrit au BP correspond à 1 000 000 € pour le financement de la rénovation et de l'extension du COSEC ainsi que 30 000 € de la CAF pour la création de locaux à l'Escalys (prêt sans intérêt).

Les produits de cession se détaillent en 60 000 € pour la cession des logements situés 8 et 10 avenue de la République et 11 place Nationale et en 440 000 € pour la cession de terrains situés Moulin de la Jalousie.

#### 4. LES TAUX D'IMPOSITION

Inchangés depuis 2016, les taux d'imposition votés par la Commune ne sont pas modifiés pour 2020.

Ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Taux 2019	Taux 2020	Ecart de taux
Taxe foncière (bâti)	25,45 %	25,45 %	0,00 %
Taxe foncière (non bâti)	125,32 %	125,32 %	0,00 %

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020. Pour 2019, le taux de TH était de 17,72 %. Il était inchangé depuis 2016.

## 5. LES PRINCIPAUX RATIOS

Ratios		Valeurs de la commune	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL 2019)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	738,97	939,00
2	Produits des impôts directs / population	437,06	500,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	806,03	1 125,00
4	Dépense d'équipement brut / population	527,39	283,00
5	Encours de la dette / population	720,19	874,00
6	Dépense Globale de Fonctionnement / population	227,73	153,00
7	Dépense de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	47,12%	56,30%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et Remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	99,09%	91,00%
9	Dépense d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	65,43%	25,20%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	89,35%	77,70%

## 6. LA DETTE

La souscription d'un emprunt à hauteur de 1 million d'euros est prévue sur l'exercice 2020 pour le financement de la rénovation du gymnase du COSEC.

Avec ce prêt, l'annuité 2020 prévisionnelle est inscrite pour un montant de 794 000 € (contre 745 000 € au budget précédent).

Dans ces conditions, l'encours de la dette devrait être de 7 389 585,70 € au 31 décembre 2020.

La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) permet d'apprécier le nombre d'années nécessaires à une commune pour rembourser l'intégralité du capital de sa dette à partir de sa seule épargne brute. Il est recommandé que sa valeur n'excède pas 10 ans. En 2020, cette capacité atteindrait 10,2 années en raison de la dégradation de l'épargne brute (contre 6,2 en 2019). Cette situation devrait s'inverser en raison de la réduction du capital restant dû en 2021 et à la progression de l'épargne brute à partir de 2022.